Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_17-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1er décembre 2025

N° 2025/12/01/17

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 26 (25 jusqu'au point 3)**
Nombre de votants : **31**

Date de convocation : *25 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD (à partir du point 4)
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Arnaud RADDE	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	Vincent BOUTEMY
Arnaud BOMPOIL	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Nadine CHALVET donne pouvoir à Olivier BODIN
Anne-Marie ECHELARD donne pourvoir à Catherine TAUPIN (pour les points 1 à 3)	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Pascal GUISSET

Objet : Mise en place du dispositif - Don de jours de congés

Rapporteur : Yves RENAULT

Le don de jours de repos est un acte de solidarité qui consiste pour un agent public à donner une partie de ses jours de congés non pris à un collègue qui se trouve dans certaines situations particulières (enfant atteint d'une maladie, aidant familial, décès d'un enfant…), afin de permettre à ce dernier de se dégager davantage de temps personnel sous forme de congé rémunéré. Ce don est anonyme et sans contrepartie.

Les règles générales applicables aux agents de la Ville de Châteaugiron sont précisées en annexe **(Annexe 1.17).**

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code du travail,
Vu la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade,
Vu la loi n° 2020-692 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant,
Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_17-DE

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public,
Vu le décret n° 2023-774 du 11 août 2023 élargissant au bénéfice des agents civils engagés en tant que sapeurs-pompiers volontaires le dispositif de don de jours de repos,
Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 14 novembre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte le dispositif du don de jours de repos selon les règles générales applicables aux agents de la Ville de Châteaugiron ;**
- **Met à jour le règlement intérieur du Personnel de la Ville de Châteaugiron.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Pascal GUISSET

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Pascal GUISSET